



CHALLENGE

Révèle ta personnalité !



CONCOURS DÉDIÉ AUX JEUNES DES MÉTIERS DU SERVICE
ET AUX PROFESSIONNELS

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

Calendrier de la 4^e édition du Challenge Un œil en salle

19 novembre 2025 : ouverture des inscriptions au 4^e Challenge Un œil en salle

19 janvier 2026 : fin des inscriptions

4 février 2026 : sélection des dossiers et annonce des neuf jeunes et des quatre professionnels retenus

2 mars 2026 : grand oral et remise des prix dans les salons du Peninsula Paris



ARTICLE 2

Profil des candidat(e)s

Sont admis à prendre part au concours tous les apprentis ou les élèves du CAP au BAC +5 (âge limité à 23 ans) – relatifs aux métiers de l'hôtellerie, restauration et spécifiquement dans les métiers du service (salle, sommellerie, bar) – des lycées hôteliers et CFA publics et des lycées et CFA privés sous contrat avec l'Éducation nationale. La recherche de la mise en valeur de l'enseignement des métiers de salle doit motiver les candidats.

Sont également admis à prendre part aux concours tous les professionnels, qu'ils soient dans l'enseignement (formateurs et professeurs spécialisés dans les métiers du service) ou qu'ils soient en activité dans un établissement en hôtellerie-restauration (service bar ou sommellerie).

ARTICLE 3

Thème de la 4^e édition du Challenge Un œil en salle

Organisée par le magazine Un œil en salle, média référent des métiers du service, la quatrième édition du Challenge Un œil en salle vise à mettre en valeur tous les profils des jeunes (lycéens et apprentis). Et à leur donner la parole ! Ils sont les futurs professionnels du secteur, et ont un « nouveau regard » sur le métier qu'ils vont bientôt adopter. L'objectif est d'honorer l'investissement des jeunes et particulièrement leur réflexion sur un sujet donné – « Entre tradition et modernité, comment les métiers du service écrivent-ils leur avenir ? » – qui se conclura par une épreuve d'éloquence à la manière d'un grand oral.

Depuis 2025, une nouvelle et quatrième catégorie s'est ouverte aux professionnels. Ils devront exposer leur réflexion sur la même thématique que les jeunes en formation, de la même manière et dans les mêmes conditions.

ARTICLE 4

Déroulement des épreuves

Article 4.1 Épreuve de sélection

Nous proposons aux élèves et aux étudiants qui se forment aux métiers du service, ainsi qu'aux professionnels en activité, de s'exprimer sur ce thème inspirant : « **Entre tradition et modernité, comment les métiers du service écrivent-ils leur avenir ?** »

Le format est lui aussi libre ! Selon l'aisance du jeune ou du professionnel, deux possibilités s'offrent à lui :

- **En vidéo**

Vidéo en haute définition de 2 minutes maximum / possibilité de se filmer avec son portable

- **En audio**

Podcast de 2 minutes maximum

Les élèves concourront par catégories : CAP ; Baccalauréat professionnel / Baccalauréat technologique / Brevet professionnel ; Certificat de spécialisation « sommellerie » et « métiers du bar » / BTS jusqu'au baccalauréat + 5

Le jeune et le professionnel doivent nous faire parvenir leur candidature par e-mail (challenge@unoeilensalle.fr) :

- Le bulletin de participation (à remplir via le site : [ici](https://unoeilensalle.fr)),
- La vidéo ou l'audio.

Attention : merci de préciser en objet de l'e-mail le cursus de formation, puis le prénom, le nom et l'établissement pour le jeune / le poste occupé (exemples : maître d'hôtel / sommelier / formateur en bar), puis le prénom, le nom pour le professionnel.

Le jury de sélection retiendra neuf jeunes et quatre professionnels, qui seront informés de leur participation au grand oral à **partir du 4 février 2026**.

Article 4.2 Épreuve finale

Le grand oral se tiendra **le 2 mars 2026 au Peninsula Paris - 19 Avenue Kléber, 75116 Paris**.

Les jeunes et les professionnels sélectionnés auront une épreuve d'éloquence à la manière d'un grand oral, où

ils devront soutenir leur réflexion envoyée par e-mail pendant 10 minutes, face à un jury prestigieux.
Cette épreuve, sous peine de pénalités, sera à effectuer dans le temps imparti.

ARTICLE 5

Matériel

Aucun matériel ne sera demandé le jour de la finale au grand oral. Seuls un ordinateur, un appareil photo ou un téléphone pour se filmer ou s'enregistrer seront nécessaires pour l'envoi de sa candidature par e-mail.

ARTICLE 6

La tenue

Les candidats arriveront le matin de l'épreuve finale avec leur tenue. La tenue, l'attitude, le savoir-être seront évalués durant le grand oral.

ARTICLE 7

Le jury – La notation – Les prix

Le concours est placé sous le parrainage de l'Éducation nationale. Le jury sera sous la présidence de Madame Hélène Binet, directrice de la publication *Un œil en salle*. Le jury est souverain et aucune contestation ne pourra être admise. Le jury disqualifiera tout concurrent n'ayant pas respecté le règlement. Diplômes et trophées ainsi que diverses récompenses seront mis en dotation. Un Trophée aux couleurs du Challenge Un œil en salle sera donné aux trois lauréats.

ARTICLE 8

Inscription

Dès le lancement du Challenge Un œil en salle, les jeunes souhaitant s'inscrire pourront faire acte de candidature. Pour cela, ils devront adresser leur dossier d'inscription dûment renseigné par e-mail :

« 4e édition du Challenge Un œil en salle »

challenge@unoeilensalle.fr

Le dossier complet devra parvenir à l'organisateur au plus tard le 19 janvier 2026 à 23h59, dernier délai.

ARTICLE 9

Modification du règlement

L'organisateur se réserve tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être retenue contre l'organisateur. En cas de modification du présent règlement, Un œil en salle s'engage à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant le déroulement des épreuves.

ARTICLE 10

Partenaires

Différents partenaires sont susceptibles de se joindre à l'organisateur pour la réalisation du Challenge Un œil en salle, de quelque nature que ce soit : participation financière pour la réalisation du challenge, cadeaux aux candidats, etc.

ARTICLE 11

Exploitation publicitaire

Les candidats ne pourront pas s'opposer à l'exploitation de leur nom et de la diffusion de leurs réflexions sous forme d'une vidéo ou d'un audio, ainsi que de toute image, photo ou vidéo prises dans le cadre du présent Challenge.

ARTICLE 12

Remise des prix

La remise des prix aura lieu à l'issue de la finale, le 2 mars 2026, en présence de nombreuses personnalités et de la presse.

ARTICLE 13

Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent trophée fera l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.

ARTICLE 14

Acceptation du présent règlement

Toute participation à ce Challenge Un œil en salle implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Fait à

le

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé, bon pour accord ».